



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 21 septembre 2021 à 14 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint par intérim, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^e Geneviève Leduc, greffière, et M^e Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe, ainsi que Luc Beaudoin, Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Alyssa Dallaire, Geneviève D'Amours, Yvon Desjardins, Louis-Charles Désy, Denis Doucet, Lucie Gagnon, Laurence Gillot, François Léveillé, Chantal Marcotte, Yvan Moreau, M^e Marlène Painchaud, Marc Phaneuf, Rachel Rivard, Isabelle Sabourin, Mario St-Pierre et Isabelle Veilleux.

CAUP20210921-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

14 h - Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 21 septembre 2021

4.4 **Projet numéro 126389** - Second projet de Règlement numéro 532-8-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but de permettre des usages d'ateliers d'artistes dans certaines zones commerciales et communautaires du centre-ville - District électoral de Hull-Wright - Cédric Tessier

Madame la conseillère Louise Boudrias mentionne qu'elle souhaite que l'administration évalue l'opportunité de permettre les ateliers d'artistes aux centres commerciaux Galeries de Hull et Village Place Cartier et de modifier le règlement afin de les ajouter ultérieurement.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne qu'il est en accord avec l'initiative de madame Boudrias. Il mentionne qu'il a eu connaissance que des artistes souhaitaient ouvrir des ateliers ailleurs que sur le territoire du Vieux-Hull.

4.11 **Projet numéro 126359** - Avis de motion du projet de Règlement numéro 532-2-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'établir de nouvelles exigences concernant la plantation et l'abattage d'arbres

4.12 **Projet numéro 126355** - Projet de Règlement numéro 532-2-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'établir de nouvelles exigences concernant la plantation et l'abattage d'arbres

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette mentionne que ces deux points à l'ordre du jour sont la phase 1 du « chantier sur les arbres » de la CDTHE découlant des règlements de concordance. Les objectifs de cette phase sont les suivants :

- augmenter le couvert forestier pour les nouvelles constructions;
- prévoir la plantation, dans le secteur de Wichwood, d'arbres à moyen et grand déploiement;
- couper un arbre devient interdit pour les promoteurs.

Une deuxième phase concernera les pénalités.

Madame la conseillère Myriam Nadeau mentionne que l'adoption de ce règlement est une étape importante et nécessaire qui était attendue. Toutefois, elle constate que des éléments de flexibilité et de compensation demandés pour les citoyens n'ont pas été inclus. Il aurait été souhaitable que les citoyens puissent, lors d'un refus, faire valoir leur position (notamment leur propre rapport d'expert) et échanger avec la personne qui fait l'évaluation. Cette possibilité d'échange serait aussi souhaitable pour le choix d'essence des arbres à remplacer. Le mécanisme par l'entremise du 311 ne permet pas de demander un rendez-vous.

Madame Nadeau demande aussi les raisons pour lesquelles les haies de cèdres ne sont pas considérées comme étant des arbres, mais plutôt une clôture. Elle demande également si le règlement modifie cette situation.

Madame Chantal Marcotte répond qu'il existe déjà un processus d'appel pour les citoyens. Aussi, lorsqu'il y a un refus, le technicien s'assure de cogner à la porte pour discuter avec le propriétaire.

Elle mentionne également que les haies de cèdres ne sont pas considérées comme étant des arbres parce qu'elles doivent être remplacées lorsqu'elles sont trop hautes ou dénudées de branches et aussi pour éviter d'être comptabilisées dans le nombre d'arbres sur le terrain.

Madame la conseillère Audrey Bureau mentionne que plusieurs incidents ont révélé la faiblesse de la réglementation municipale concernant le couvert forestier. Elle mentionne que l'organisme Les amis de Wichwood a travaillé à modifier les règlements et que plusieurs points à l'ordre du jour de ce soir concernant le couvert forestier qui s'appliqueront dans ce secteur est la concrétisation du travail de cet organisme.

Madame la conseillère Myriam Nadeau ne considère pas qu'elle a obtenu toutes les réponses à ses questions et que les modifications aux règlements de zonage et d'administration ne couvrent pas tous les sujets.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette explique que les sujets évoqués par madame Nadeau sont importants et feront l'objet d'une autre phase. Ainsi, le pourcentage de canopée requis dans les secteurs, la procédure d'appel lors du refus d'un certificat de coupe d'arbres, les ressources allouées à l'inspection et à la sensibilisation, la communication avec les citoyens et les règles entourant le remplacement des arbres seront abordés dans une prochaine phase.

Monsieur Mathieu Bélanger mentionne que ces sujets seront abordés, ainsi que le régime de pénalité associé aux coupes dans la phase 3.

Madame Chantal Marcotte mentionne qu'un certificat d'autorisation n'est pas requis pour élaguer un arbre, mais que les dispositions concernant l'élagage doivent être suivies, notamment le fait qu'un arbre ne peut être élagué de plus de 50 %.

Madame la conseillère Renée Amyot soulève la problématique des arbres dont la sève cause des dommages, mais que certaines demandes d'abattage d'arbres pour cette raison sont refusées.

Madame Marcotte et monsieur Bélanger expliquent que c'est la notion de nuisance déraisonnable qui s'applique, cas par cas, dans ces situations. Cette notion ne fait pas l'objet des modifications réglementaires soumises aujourd'hui.

Le cas soumis par madame Amyot pourrait être considéré déraisonnable dépendamment des discussions entre le propriétaire et le technicien.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette et madame Marcotte indiquent que cette notion sera réévaluée dans la phase 3.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que plusieurs élus auraient souhaité une discussion en comité plénier sur ces enjeux et qu'il serait souhaitable que la notion de nuisance fasse l'objet d'un comité plénier.

4.10 Projet numéro 126446 – Adoption finale – PPCMOI – Autoriser la construction d'une habitation multifamiliale isolée

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne qu'elle votera contre ce projet qui ne fait pas l'objet d'acceptabilité sociale et conséquemment ne souhaite pas le proposer. Elle demande pourquoi il est à l'ordre du jour puisqu'il y a eu des demandes suffisantes pour la tenue d'un registre.

M^e Geneviève Leduc explique que les procédures nécessitent l'adoption finale du PPCMOI préalablement à l'ouverture du registre qui aura lieu du 26 septembre au 12 octobre pour lequel 494 signatures sont requises pour que le conseil municipal soit dans l'obligation de statuer si la Ville tient un référendum ou retire le projet.

Le projet sera proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Blondin et appuyé par monsieur le conseiller Mike Duggan.

4.2 Projet numéro 126231 - PPCMOI - Autoriser les usages d'aquaculture animale, de production végétale, et de services communautaires - 20, rue Main (Lot 1 935 153 du cadastre du Québec) - District électoral du Lac-Beauchamp - Jean-François LeBlanc

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne que ce projet d'aquaculture est un processus qui va créer des emplois, revitaliser le Vieux Gatineau et retirer un îlot de chaleur à côté d'une usine.

4.21 Projet numéro 126426 - Avis de motion du projet de Règlement numéro 2050-8-2021 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2050-2016 dans le but de créer le secteur d'exception Antoine-Boucher et d'agrandir le secteur d'exception Projet Carpentier

4.22 Projet numéro 126428 - Projet de Règlement numéro 2050-8-2021 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2050-2016 dans le but de créer le secteur d'exception Antoine-Boucher et d'agrandir le secteur d'exception Projet Carpentier

Madame la conseillère Audrey Bureau déclare son potentiel conflit d'intérêts sur ces deux sujets.

6.4 Projet numéro 126382 --> CES - Règlement numéro 774-1-2021 modifiant le Règlement numéro 774-2015 décrétant le règlement sur la prévention des incendies du Service de sécurité incendie de la Ville de Gatineau et abrogeant le Règlement numéro 413-2009 concernant la prévention des incendies dans le but de permettre aux producteurs agricoles de faire des feux végétaux

Monsieur le conseiller Jean Lessard mentionne qu'il souhaitait que les fermes équestres soient autorisées, ce qui n'est pas le cas dans le projet de règlement.

Monsieur Denis Doucet mentionne que le projet est ouvert à tous les producteurs agricoles membres de l'UPA, enregistrés au MAPAQ et toute personne qui est producteur agricole. Comme il s'agit d'un projet-pilote, les résultats dicteront s'il peut être étendu aux fermes équestres.

Une modification au projet pourra être faite en 2022 afin d'ajouter les fermes équestres si le constat est à l'effet qu'il n'y a pas eu d'augmentation des incendies à la suite de ce projet-pilote.

Le Comité consultatif agricole demeure saisi du dossier pour accompagner le service incendie.

11.1 Projet numéro 126082 - Demande de dépôt et diffusion des rapports d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable telle qu'exigée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

11.3 Projet numéro 126141 --> CES - Entente intermunicipale visant la réalisation de l'étude de faisabilité régionale portant sur une solution au traitement des déchets ultimes en Outaouais

Madame la conseillère Audrey Bureau demande à madame Chantal Marcotte d'expliquer les points 11.1 et 11.3 puisqu'ils n'ont pas fait l'objet d'un comité plénier.

Madame Marcotte explique que des analyses de vulnérabilité des sources devaient être effectuées en vertu d'un règlement exigeant le prélèvement de prise d'eau. Un rapport à cette fin a été déposé en avril 2021. À la suite du dépôt de son rapport, la Ville est en attente des recommandations du gouvernement qui devraient lui être transmises incessamment. Les actions qui seront recommandées par le gouvernement seront effectuées. Un comité technique ainsi qu'un comité de gouvernance sont responsables de ces suivis. Un plan concernant les solutions pour enrayer les vulnérabilités sera éventuellement présenté au conseil municipal.

Madame Marcotte poursuit en mentionnant qu'une étude visant à mettre en place une solution régionale pour les déchets ultimes est en cours. Les déchets sont actuellement transportés dans la région des Laurentides. La Ville de Gatineau et les MRC de l'Outaouais sont accompagnées par le CREDDO. L'entente intermunicipale a pour objet de procéder à un appel d'intérêts.

11.2 Projet numéro 126125 --> CES - Protocole d'entente avec Arbres Canada pour le financement d'une plantation d'arbres sur l'île de Hull

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette mentionne que cette plantation est sans frais pour la Ville et qu'il y a beaucoup de programmes existants pour lesquelles la Ville doit demeurer à l'affût.

11.4 Projet numéro 126146 --> CES - Protocole d'entente avec l'Association pour l'environnement de Limbour (APEL) pour un projet de plantation citoyenne au parc René-Lévesque

Madame la conseillère Renée Amyot souligne l'effort et l'apport de l'Association pour l'environnement de Limbour (APEL) visant à éliminer le nerprun.

15.1 Projet numéro 126367 --> CES - Modification de la désignation toponymique de la rue Amherst

Madame la conseillère Myriam Nadeau mentionne que cette démarche sera faite en collaboration avec les riverains et la communauté de Kitigan Zibi.

Madame Nadeau répond à une demande de madame la conseillère Audrey Bureau qu'il n'y a pas de révision systématique de la toponymie de Gatineau. Les cas comme celui de la rue Amherst seront étudiés au cas par cas.

25.3 Projet numéro 126342 --> CES - Création du comité aviseur en appui pour le projet de relance du Centre-Ville de Gatineau

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette propose l'ajout suivant aux membres de comité :

« **CONSIDÉRANT** qu'il revient à la Ville de déterminer la composition du comité aviseur;

CONSIDÉRANT la composition minimale du comité aviseur et la composition proposée dans la résolution proposée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT la composition du comité de relance du centre-ville qui travaille depuis plusieurs mois à un plan de relance pour le centre-ville;

Il est proposé par madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette et appuyé par madame la conseillère Louise Boudrias que le comité aviseur intègre les représentants suivants :

- Le conseiller municipal du district Hull-Wright;
- La présidence de la Commission de développement économique;
- La présidence de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement;
- Un représentant de Tourisme Outaouais désigné par cette organisation. »

Madame la conseillère Louise Boudrias appuie l'amendement.

Aucun membre du conseil ne demande le vote.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

28.2 **Projet numéro 124917** - Avis de motion et dépôt du règlement numéro 817-1-2021 modifiant le règlement numéro 817-2017 concernant le régime de retraite des policiers de la Ville de Gatineau

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier déclare son potentiel conflit d'intérêts.

28.8 **Projet numéro 125570 --> CES** - Utilisation des soldes disponibles des enveloppes antérieures réservées pour le programme de rénovation Québec (PRQ) afin de les réinvestir dans le programme d'aide financière à l'acquisition d'une propriété sur une partie du territoire de l'île de Hull (PAFAP) et le programme de rénovation résidentielle de la Ville de Gatineau (PRRG)

Madame la conseillère Audrey Bureau mentionne qu'elle a fait trois demandes en rencontre et n'a pas obtenu de réponse. Elle est contre le fait d'amputer le PRQ pour financer le PAFAP. Elle demande s'il est nécessaire de donner 50 % des sommes du PRQ ou si la Ville peut donner davantage.

Monsieur Mathieu Bélanger lui répond que la Ville peut avoir son propre programme comme ce fut le cas par le passé. Toutefois, le 6 juillet dernier, le mandat du conseil était de trouver des montants du PVM. Il ajoute que ces programmes ont tous pour objectif d'accorder des subventions dédiées à la construction sur l'île de Hull.

Madame Bureau mentionne qu'il y a des irritants dans le PRQ comme la nécessité d'avoir un permis avant. Les exigences du gouvernement sont élevées.

28.9 **Projet numéro 124482 --> CES** - Complexe Multi-glaces de l'Ouest - Analyse et recommandations

Plusieurs questions sont posées à l'administration qui y répond. Plusieurs élus considèrent que la décision concernant ce complexe est prématurée puisque des informations importantes ne sont pas encore disponibles et seraient nécessaires pour prendre une décision éclairée. Cependant pour d'autres, il est urgent d'agir et l'adoption du concept de construction ce soir et la détermination du mode de gestion par le nouveau conseil est satisfaisant.

Il est notamment question des sujets suivants :

- Ce qu'incluent les coûts de construction présentés (estimés des dépenses d'opération – salaires, entretien, etc., le montant de 84 M\$ de coût de financement du service de la dette moins les revenus et les coûts d'opération des arénas actuels = 3 700 000 \$);
- Les flux monétaires (3 700 000 \$ X 45 ans X indexation);
- Les estimés qui sont de classe D, c'est-à-dire qu'ils peuvent varier de plus ou moins 30 %;
- Il n'y a pas eu de demande de subvention pour ce projet parce qu'aucun programme dans lequel ce projet cadre n'est offert par les gouvernements du Québec et du Canada, mais les services demeurent à l'affût. Le programme sur les infrastructures récréatives et sportives devrait ouvrir bientôt;
- Pour le centre Slush puppie, la subvention de 26,5 M\$ provenait du Programme Québec - Municipalités et a été utilisée pour ce projet;
- Dans le cas de la bibliothèque Lucy-Farys la demande de subvention a été effectuée après la décision de construire;
- L'utilisation des immeubles excédentaires n'est pas connue, ni l'intérêt du marché pour ceux-ci;
- La Ville n'a pas encore acquis le terrain pour construire la palestres;
- La Ville ne peut pas subventionner un organisme privé sans un projet de loi privé;
- Une fois l'appel d'offres lancé et les soumissions déposées, il est possible de décider que le montant est trop élevé et que la Ville n'accepte aucune des soumissions.

28.10 Projet numéro 126498 --> CES - Modifications à la structure organisationnelle - Service de l'urbanisme et du développement durable

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin, président de CCU, mentionne que cette réorganisation fera en sorte que les citoyens et entrepreneurs bénéficieront d'une accélération du service.

28.12 Projet numéro 124681--> CES – Clarification et état de situation - Révision du niveau de service pour les gardiens de chiens et aménagements de parcs canins de proximité

Madame la conseillère Audrey Bureau mentionne qu'elle a eu des rencontres avec les parties prenantes qui demandent un aménagement plus résilient avec accès à l'eau. Pour cette raison, elle votera contre.

28.13 Projet numéro 126483 --> CES - Révision du Cadre de référence - Niveau de service pour les gardiens de chiens

Messieurs les conseillers Gilles Chagnon et Pierre Lanthier mentionnent qu'ils enregistreront leur dissidence

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc remercie les services pour leur travail relativement au parc à chiens du Lac Beauchamp. Toutefois, à son avis, le manque de stationnement du côté sud créera un problème.

28.14 Projet numéro 126467 - Politique des rues conviviales et nouveau devis normalisé

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette explique que les rues conviviales sont des rues pour tous : piétons, cyclistes et automobilistes. Elles permettent de verdifier l'environnement, augmentent la santé physique et psychologique, constituent une mesure d'inclusion sociale et favorisent le transport actif et collectif.

Présentation par Mathieu Bélanger de la réglementation sur les piscines résidentielles

Monsieur Bélanger explique que le gouvernement du Québec a adopté une réglementation sur les piscines résidentielles en 2010. Cette réglementation prévoit qu'une piscine doit être entourée d'une clôture de 1,2 m et qu'il doit également y avoir une clôture entre la porte-patio et un *deck*. Les piscines déjà installées bénéficiaient d'un droit acquis. Toutefois, en mai 2021, l'application de ces règles est devenue obligatoire même pour les propriétaires de piscines qui avaient installé leur piscine avant 2010.

À Gatineau, le règlement de zonage est plus exigeant que le règlement provincial en ayant toujours exigé une clôture de 1,5 m. Cela apporte de la confusion pour les citoyens. L'ancienne Ville d'Aylmer exigeait 1,2 m pour sa part alors qu'Ottawa exige 1,5 m.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin demande qu'on évalue rapidement la possibilité d'abaisser la norme de la Ville afin qu'elle soit la même que la norme provinciale et éviter de la confusion. Même si la norme à Ottawa est différente, il est peu probable que cela crée un problème puisque l'achat d'une piscine est plutôt local.

Fin du caucus préparatoire public à 16 h 30.